Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260518-AMC18052026042-DE

MAIRIE D'YFFINIAC

DATE DE CONVOCATION
07/05/2026

D/042/3-5/3.1

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille-vingt six
Le dix-huit mai à dix-neuf heures

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Nathan GUINARD, Maire,**

Etaient présents :
Nathan GUINARD, Pascale RIMAURO, Kristell MORVAN, Baptiste CHAPALAIN-PIERRE, Véronique RAULT, Emmanuel DESLANDE, Peggy MADEC, Dominique LOQUIN, Bernadette GUEUNÉ, Laurent BOINAUD, Noëlle FAUCILLON, Laurent LOUBOUTIN, Emmanuelle CHEVANCE, Nathalie BAZILLER, Frédéric LENOIR, Fabrice BOULOU, Ludovic ANDRIEUX, Typhaine DOMALAIN-RICHOMME, Jonathan BOUETTE, Lucie GUERNION, Sylvain ANDRIEUX, Denis HAMAYON, Frédéric LE TIEC, Christine LE MAU ANDRIEUX, Céline BOUTRUCHE,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :
Joël RIVALLAN procuration à Nathan GUINARD
Valérie MEURIC procuration à Fabrice BOULIOU
Isabelle PLAZE procuration à Frédéric LE TIEC
Alain THORAVAL

Dominique LOQUIN a été élu secrétaire

ACQUISITION D'EMPRISES DE VOIRIE POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'IMPASSE DE LA HAZÉE
Annule et remplace la délibération D/077/2-52/3.1 du 16 décembre 2024

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section BE n°25 depuis le 6 août dernier, correspondant à la voie située impasse de la Hazée.

Dans le cadre de cette acquisition, un géomètre a été missionné afin de définir précisément les limites de celle-ci par rapport aux propriétés riveraines. Le procès-verbal établi a permis de mettre en évidence qu'un élargissement de la voie était nécessaire pour faciliter la circulation, nécessitant l'acquisition d'emprises de voirie supplémentaires.

Afin de prévoir les aménagements nécessaires pour la création d'un espace de manœuvre suffisant pour que les usagers puissent sortir de l'impasse en toute sécurité, il a ainsi été proposé une acquisition à la propriétaire des parcelles cadastrées section BE n°389 d'une contenance de 6 m² et BE n° 391 d'une contenance de 64 m², situées 6 impasse de la Hazée conformément au plan ci-annexé.

L'acquisition a été acceptée le 28 mars 2024, moyennant un prix de 98 €/m², soit 6860 € arrondi à 6900 € pour 70 m², la parcelle BE n°391 étant située en zone urbaine, constructible, du Plan local d'urbanisme en vigueur.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260518-AMC18052026042-DE

Parallèlement, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'intégration de cette emprise dans le domaine public communal conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ***AUTORISE le Maire, ou son représentant, à réaliser cette acquisition aux conditions sus-indiquées ;***

- ***PROCÈDE à l'intégration de cette emprise dans le domaine public communal, et le cas échéant à mettre à jour le tableau de la voirie communale ;***

- ***AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition qu'il soit sous la forme administrative ou notariée, ainsi que toutes les pièces ou actes s'y rapportant.***

Pour copie conforme,
Le Maire,
Nathan GUINARD

MAIRIE D'YFFINIAC
Côtes d'Armor

Le secrétaire,
Dominique LOQUIN